



FICHE TECHNIQUE DEGRAISSANT BACT EXCELLENCE

✓ DONNÉES LOGISTIQUES :



Référence	Contenance	Emballage	Taux TGAP
188717	5 litres	2 x 5L	NON

✓ CARACTÉRISTIQUES :

Le dégraissant bactéricide alimentaire **EXCELLENCE** est un produit puissant à haut pouvoir pénétrant. Il facilite l'élimination de la graisse en l'émulsionnant. Il est compatible avec tous les types de surfaces lavables sols et surfaces. Idéal pour les industries agro-alimentaire, lieux de production, de transformation et de transport des denrées alimentaires (cuisine centrale et de collectivité, restauration, traiteur, métiers de bouche...). Il répond aux normes : - EN 1276 - EN1650 - EN 13697 - EN14476+A1 (bactéricide, fongicide et Virucide). N'abime pas l'aluminium, fonte, acier galvanisé lorsqu'il est utilisé selon les bonnes pratiques.

Attention : Qu'il n'y ait aucune contre-indication des fabricants.

✓ COMPOSITION :

Mélange complexe à base de Tensioactifs anioniques et non ioniques, d'acide lactique, d'éthanol.
97% des ingrédients sont d'origine naturelle.
Se présente sous forme de liquide.

✓ CARACTÉRISTIQUES PHYSICO CHIMIQUES :



Aspect : Liquide	Couleur : Translucide	pH : 2 +/- 0.3
Odeur : Caractéristique	Densité : 1,12 +/- 0,05	M A : ≈ 28%

✓ REGLEMENTATION :

- Formule déposée au Centre antipoison de PARIS 01 40 05 48 48.
- Les agents de surfaces contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation CE n°648/2004 relative aux détergents.
- Conforme aux normes en condition de saleté, pour un temps de contact de 15min à 20°C
 - Bactéricide selon la norme EN1276 à 2%
 - Levuricide selon la norme EN1650 à 3%
 - Bactéricide et Levuricide selon la norme EN13697 à 3%
 - Virucide selon la norme EN14476+A1 à 3%
- Conforme à la législation réglementant les produits de nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires (Décret 73 138 du 12 02 1973 modifié le 08 09 1999). Pour les surfaces entrant en contact avec les denrées alimentaires, rincer à l'eau potable.
- Détergent certifié par ECOCERT Greenlife selon le référentiel ECOCERT « Ecodétergent » disponible sur <http://detergents.ecocert.com>

✓ PROPRIÉTÉS :

- Le Dégraissant BACT EXCELLENCE est élaboré pour dégraisser et désinfecter toutes les surfaces, matériels et sols lavables en milieu alimentaire, collectivité, restauration, traiteur, métiers de bouche...
- Il s'utilise en centrale de désinfection et canon à mousse ou manuellement.
- C'est un dégraissant.
- Il fonctionne sur tous les supports même poreux.
- Il n'altère pas les matériaux en inox, chrome, fonte, etc.
- Ne nécessite pas de rinçage, sauf pour le matériel ou les surfaces en contact direct avec les denrées alimentaires.



✓ **CONSEILS D'UTILISATION :**

- o Les surfaces à traiter peuvent être prélavées auparavant à l'eau pour retirer l'excédent de saletés
- o Diluer le produit de 1 à 4% (suivant le choix de la méthode) dans de l'eau à 20°C ou tiède
 - **Utilisation manuelle** : Diluer 10 à 40 ml dans 10 litres d'eau (1 à 4%).
 - **Utilisation avec une centrale de dilution** : Dilution de 1 à 3%.
 - **Utilisation en canon à mousse** : Dilution de 1 à 3%.
 - **Utilisation en machine haute pression** : Dilution de 1 à 3%.
 - **Utilisation en auto laveuse** : Dilution de 1 à 3 %.
- o Le MODE OPERATOIRE pour ces 4 utilisations est le suivant : Etendre la solution, laisser agir 15 à 20 minutes en fonction de la désinfection souhaitée et la méthode employée.
- o Frotter ou brosser, rincer abondamment à l'eau claire.
- o **Pour un pulvérisateur de 600ml** : dilué le produit entre 10 et 25ml
 - Pulvériser le produit sur la surface à traiter de manière à bien couvrir la surface.
 - Laisser agir 15min. Rincer si nécessaire ou essuyer la surface

✓ **PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :**

- o Contient de : Acide lactique. Ne pas avaler. Ne pas mélanger à d'autres détergents.
- o Danger - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- o Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
- o EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- o EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- o EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
- o Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- o Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
- o Conforme à l'arrêté du 19/12/2013 (modifiant l'arrêté du 08/09/1999) relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.
- o L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.
- o Ne pas rejeter les résidus dans les égouts ou les cours d'eau.
- o Produit biocides TP2 et TP4
- o Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.



DANGER

Fiche de données de sécurité disponible sur www.quickfds.fr

Important : Le contenu de cette documentation résulte de notre expérience du produit. Il ne peut engager notre responsabilité quant à son utilisation à chaque cas particulier.

